

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 04 février 2025

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le
ID : 076-217606003-20250204-20250104-DE

Berger-Levrault

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°4 :

Avancement de grade

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière au grade immédiatement supérieur à celui détenu par l'agent, à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les avancements de grade ne sont plus soumis à l'avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes mais doivent tenir compte des lignes directrices de gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale qui, pour rappel, fixent en matière de valorisation des parcours professionnels, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions, notamment la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

Compte tenu du travail accompli par un agent, de sa motivation et des efforts de formations fournis, il est proposé au conseil municipal, pour 2025, de :

- Créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au 1^{er} novembre 2025
- Supprimer à cette même date le poste d'adjoint technique à temps complet

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Adopté à l'unanimité.

5

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		06/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 04 février 2025

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	3
Absents :	1
Votants :	18

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 04 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 24 janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR; Messieurs Dany DEFONTAINE, Xavier LECOINTRE (arrivé à la question n°2), Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1), *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Dégremont), Madame Nathalie LETELLIER (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Daudruy)

ETAIT ABSENT

Monsieur Dominique BARBARAY

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Marie-Claire Lebas-Pignol* a été désignée pour remplir ces fonctions.